

ACCORD DE GOUVERNEMENT

Allonger les  
carrières...  
ou partager  
le travail ?

**L'annonce par la nouvelle coalition du recul de l'âge de la retraite nous en apprend moins sur l'avenir de nos retraites ou sur le marché du travail que sur l'état d'esprit qui guide notre gouvernement. En effet, ce que nous montre d'abord cette annonce, c'est à quel point nos responsables politiques sont prisonniers d'une impasse idéologique qui les empêche de penser de manière constructive l'articulation entre pension et emploi.**

Avec le soutien de



La chapitre II de l'accord de gouvernement<sup>1</sup> Michel du 9 octobre 2014, consacré à la réforme des pensions, est copieux. La mesure phare de cette partie concerne l'âge légal de la retraite qui sera porté à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030<sup>2</sup>. Ceci dit, l'accord va plus loin et prévoit une large réforme des pensions et des carrières. À cet égard, le premier chapitre de l'accord, consacré à l'emploi et à la compétitivité, énonce toute une série de mesures concernant la retraite anticipée et la prépension.

Sous le gouvernement Di Rupo, des dispositions avaient déjà été prises pour retarder l'âge de la retraite anticipée et de la prépension<sup>3</sup>. Le gouvernement Michel entend continuer dans cette direction en adoptant des mesures complémentaires pour retarder la sortie du marché du travail. L'objectif prioritaire : l'allongement de toutes les carrières. La prépension passe de 60 à 62 ans dès 2015. Même chose pour les métiers considérés comme « lourds » et les longues carrières. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'âge pour le RCC (régime de chômage avec complément d'entreprises)<sup>4</sup> avec 33 ans de carrière pour les métiers lourds et 40 ans de carrière pour les carrières longues est porté à 58 ans pour les nouveaux entrants. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette condition sera portée à 60 ans.<sup>5</sup>

Actuellement, la pension anticipée peut être prise à partir de 60,5 ans à condition d'avoir accumulé 38 années de carrière minimum (ou 60 ans, si 40 ans de carrière). Ces conditions d'âge et de carrière sont progressivement relevées depuis 2013. En ce qui concerne la pension anticipée, l'accord prévoit que pour 2015 et 2016, la trajectoire de croissance prévue en termes de conditions d'âge et de carrière sera maintenue. Ensuite, la condition de carrière augmentera à 41 années en 2017 et à 42 années en 2019. Enfin, l'âge auquel on peut prendre sa retraite anticipée sera porté à 62,5 ans en 2017 et à 63 ans en 2018<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> N'oublions pas qu'un accord de gouvernement n'est qu'un catalogue d'intentions. Le travail du gouvernement et du Parlement sera de légiférer à partir de ce que contient cet accord.

<sup>2</sup> Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, p.30.

En ligne : [http://premier.be/sites/default/files/articles/Accord\\_de\\_Gouvernement\\_-\\_Regeerakkoord.pdf](http://premier.be/sites/default/files/articles/Accord_de_Gouvernement_-_Regeerakkoord.pdf)

<sup>3</sup> La prépension est une forme de chômage. Les prépensionnés bénéficient d'une allocation de chômage, complétée par une indemnité de leur ancien employeur. La prépension n'est possible que dans le secteur privé. La pension anticipée est un départ à la retraite avant l'âge de la pension légale. Les personnes concernées bénéficient donc d'une pension légale, souvent moins élevée.

<sup>4</sup> Le régime des prépensions a changé de nom le 1er janvier 2012 et s'appelle maintenant Régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC). Ce système permet à certains travailleurs âgés, s'ils sont licenciés, de bénéficier en plus de l'allocation de chômage, d'une indemnité complémentaire à charge de leur ex-employeur.

<sup>5</sup> Idem, p.13 et 14.

<sup>6</sup> Idem, p.29 et 30.

En ce qui concerne le calcul du montant de la pension, le gouvernement annonce qu'il élaborera, en étroite concertation avec les partenaires sociaux et le Comité national des pensions, une base légale, qui entrera en vigueur au plus tard en 2030, pour l'introduction d'un système à points pour le calcul de la pension, et qui sera le correct reflet des droits constitués<sup>7</sup>. Pour la coalition « suédoise », « le système à points est donc un contrat social entre la population active et les retraités ».<sup>8</sup>

L'accord prévoit encore que l'allocation<sup>9</sup> et l'assimilation<sup>10</sup> (pour le calcul de la pension) des crédit-temps et interruptions de carrière non motivés seront supprimées, tandis que l'assimilation et le droit pour le crédit-temps motivé (congé parental, soins palliatifs et assistance maladie/handicap d'un proche) seront étendus à 12 mois maximum.

Enfin, afin de lutter contre la pauvreté chez les pensionnés, l'accord prévoit que celui qui a travaillé à temps plein durant une carrière complète devra avoir droit à une pension minimum supérieure de 10% au moins au seuil de pauvreté et que la GRAPA<sup>11</sup> sera encore renforcée. De cette manière, précise le texte, les conséquences préjudiciables d'une carrière mixte salarié/indépendant seront éliminées pour la pension minimale<sup>12</sup>.

De manière générale, dans l'accord, le gouvernement justifie régulièrement ses intentions en se référant au rapport du « groupe d'experts pour la réforme des pensions 2020-2040 », parfois appelé « commission Vandembroucke », du nom de l'ancien ministre SP.a qui l'a présidée (en 2013). Pour le gouvernement Michel, c'est une manière de se donner une caution plus progressiste, mais le groupe d'experts a tenu à se distancier de l'accord gouvernemental dès sa publication en précisant que la nouvelle coalition MR - Open VLD - CD&V - N-VA a pris beaucoup de liberté par rapport à l'avis qu'il avait émis.

Notons enfin que le recul de l'âge de la retraite ne figurait dans le programme électoral d'aucun parti.

---

<sup>7</sup> Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, p.32.

<sup>8</sup> Idem, p.32.

<sup>9</sup> Idem, p.12 (chapitre I : emploi et compétitivité).

<sup>10</sup> Idem, P.38 (chapitre II : réforme des pensions).

<sup>11</sup> Garantie de revenu aux personnes âgées.

<sup>12</sup> Idem, p.38.

## UN GOUVERNEMENT QUI NE VOIT PAS LE LIEN ENTRE PENSION ET CRÉATION D'EMPLOI

Il est intéressant de souligner que si « *le gouvernement entend mettre la création d'emplois au cœur de ses priorités* »<sup>13</sup>, toutes les dispositions prises en matière de pension vont inévitablement détruire beaucoup de possibilités d'emplois pour les jeunes. Et si l'on prend en compte le reste de l'accord, qui contient des dispositions comme la fin des possibilités de pauses carrières non motivées ou la mise au travail forcée des chômeurs<sup>14</sup>, par exemple, cette crainte de voir disparaître des possibilités d'emplois se renforcent encore. Comment interpréter alors la position de la nouvelle coalition ?

Il est important de bien comprendre que l'ambition clairement affichée de la nouvelle coalition est de mener une politique de croissance économique visant à renforcer la compétitivité de l'économie belge. Pour les partis du gouvernement, c'est en assurant la croissance économique, l'assainissement budgétaire et la compétitivité de l'économie belge que les entreprises vont créer des emplois supplémentaires et donc assurer la prospérité à un plus grand nombre de Belges. Il faut donc que l'État réduise ses dépenses, que les Belges travaillent plus longtemps, que le coût du travail soit moins élevé et que le marché du travail soit plus flexible, c'est-à-dire plus attrayant pour les investisseurs. Cette manière de voir est celle de la Commission européenne. C'est une conception néolibérale mise en œuvre petit à petit depuis l'époque Reagan/Thatcher.

Cette vision néolibérale de la prospérité suppose la possibilité d'une croissance économique infinie. Elle postule aussi que la compétition est plus efficace que la coopération. Enfin, c'est surtout une vision qui est analphabète de toute conception systémique de l'économie et des activités humaines. C'est-à-dire que non seulement la vision néolibérale considère la société uniquement comme une somme d'individus préoccupés uniquement de leur intérêt personnel, mais qu'en plus, elle ne relie pas, ou seulement de manière superficielle, les différentes matières entre elles.

Par exemple, le néolibéralisme fait très peu de lien entre l'activité économique et les ressources naturelles, qui en sont pourtant la base. Les néolibéraux sont convaincus, contre toutes les démonstrations actuelles, qu'un découplage entre croissance du PIB et croissance de l'empreinte écologique de l'humanité est possible. Cette analogie est intéressante pour

---

<sup>13</sup> Idem, p.4.

<sup>14</sup> Idem, p.14.

comprendre pourquoi les néolibéraux n'arrivent pas à relier la pension et l'emploi.

Si le gouvernement ne voit pas dans l'allongement des carrières un danger pour la création d'emploi, c'est parce qu'il y a une conception individualiste de l'emploi et du marché du travail. Pour les néolibéraux, le travail n'est pas quelque chose de limité à se partager. La croyance en la croissance économique infinie rend concevable la possibilité de créer toujours plus de travail et donc d'emplois.

Selon cette conception du travail, l'emploi, et donc la création d'emploi, est *un but en soi* et non un *moyen* pour construire une société prospère. Chacun travaille d'abord pour s'assurer un revenu et non pour remplir une tâche nécessaire. Cette façon de voir en vient aussi à nier la marche du progrès qui suppose que depuis la nuit des temps, et encore plus depuis la révolution industrielle, l'être humain met tout en œuvre pour s'épargner du labeur par la mécanisation et l'automatisation des tâches, réduisant de ce fait la masse d'emplois disponible.

Ainsi, on le constate dans les discours, l'emploi est devenu la priorité des partis de tout bord. La vision néolibérale gagne petit-à-petit l'inconscient collectif, alors que la réalité économique ne cesse de la démentir. Les chiffres sont là : une heure de travail produit 5 fois plus qu'il y a 30 ans<sup>15</sup>. C'est ce que l'on appelle les gains de productivité. Aujourd'hui, il n'y a pas assez d'emplois (à temps-plein) disponibles. Ce qui devrait enchanteur notre société devient un cauchemar pour ceux qui travaillent trop, comme pour ceux qui n'ont pas de travail !

## LE FINANCEMENT DES PENSIONS N'EST POURTANT PAS UN PROBLÈME

Quand les gouvernements en viennent à détricoter la pension légale<sup>16</sup>, c'est sous le prétexte que le vieillissement de la population ne permettra plus de financer le système tel qu'on le connaît aujourd'hui. Pourtant, pour des économies aussi développées que celle des États européens, il ne devrait y avoir aucun problème à financer les pensions. D'abord grâce au gain de productivité évoqué plus haut. Ensuite, parce qu'un rapport démographique n'est pas un rapport économique<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir [www.roosevelt2012.be](http://www.roosevelt2012.be)

<sup>16</sup> C'est la pension à laquelle on a droit par notre carrière professionnelle ou par celle de notre conjoint (grâce aux droits dérivés). Elle est financée sur un mode intergénérationnel : les retraités d'aujourd'hui reçoivent une pension grâce aux cotisations des travailleurs d'aujourd'hui. Cette pension est calculée à partir du salaire, du nombre d'années travaillées, etc.

<sup>17</sup> Friot Bernard, L'enjeu des retraites, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010, p.114.

En effet, nous n'avons jamais été aussi productifs. On réalise toujours plus de travail en moins de temps et/ou avec moins de travailleurs. La comparaison entre les économies contemporaines nous apprend aussi que les régions du monde où l'on vit plus longtemps sont plus productives que les régions où l'espérance de vie est faible. En outre, malgré les gains de productivité, le taux d'emploi, depuis les années 60, reste stable pour un PIB en constante évolution. On produit donc toujours plus de richesses avec toujours moins de travailleurs !

Ensuite, le fonctionnement actuel de la pension en Belgique nous montre que l'on a tort de confondre la question des sources du financement des pensions et le taux d'emploi puisqu'il ne s'agit pas d'un simple rapport entre bénéficiaires des pensions et personnes actives. En effet, la question du financement des pensions ne se pose pas en tant que telle en Belgique puisque le financement des pensions est indissociable du financement global de la sécurité sociale. Si jusqu'en 1981, chaque branche (secteur) de la sécurité sociale (pensions, indemnité d'assurance maladie, soins de santé, allocations de chômage, etc.) était financée exclusivement par des recettes propres, la loi du 30 mars 1994 a organisé la « gestion financière globale » de la sécurité sociale pour officialiser le détachement complet du financement sectoriel en faveur d'un financement fondé sur les besoins des différentes branches. Dans ce cadre, une cotisation globale de sécurité sociale a été instaurée (en organisant donc des transferts massifs des secteurs en boni vers les secteurs en déficit<sup>18</sup>) et un financement alternatif (cotisation sur l'énergie, augmentation de la TVA, accises et attribution d'une partie des précomptes mobilier et immobilier) de la sécurité sociale servait à combler le déficit budgétaire<sup>19</sup>. Ainsi, beaucoup croient à tort qu'ils cotisent directement pour leur pension ou qu'il existe une « caisse » pensions.

Si l'on craint que le système des pensions manque de financement, c'est parce que diverses mesures d'allègement du coût du travail ont déjà été mises à charge de la sécurité sociale pour tenter, en vain, d'améliorer la compétitivité de l'économie belge. Il y a aussi le coût du vieillissement démographique qui est principalement dû à l'augmentation inédite des dépenses des soins de santé. Tout ceci a provoqué, ces dernières années,

---

<sup>18</sup> Transferts qui s'effectuaient surtout des branches allocations familiales et indemnités d'assurance maladie, en boni, vers les branches soins de santé et chômage, déficitaires.

<sup>19</sup> Larmuseau Hendrick et Algoed Koen, Réflexion sur la gestion globale de la sécurité sociale des travailleurs salariés, Bulletin de documentation, Service Public Fédéral Finances – Belgique, 67<sup>e</sup> année, n°3, 3<sup>e</sup> trimestre 2007, [en ligne] U.R.L :

[http://www.docufin.fgov.be/intersalqfr/thema/publicaties/documenta/2007/BdocB\\_2007\\_Q3f\\_Larmuseau\\_Algoed.pdf](http://www.docufin.fgov.be/intersalqfr/thema/publicaties/documenta/2007/BdocB_2007_Q3f_Larmuseau_Algoed.pdf)

une forte augmentation du « financement alternatif » de la sécurité sociale qui est, comme les pensions dont elles font partie, dépendante de la volonté politique de répartir les richesses.

De plus, aujourd'hui, s'il y a un risque de ne plus pouvoir financer les pensions, c'est parce que les objectifs dogmatiques d'assainissement de la dette publique et d'un retour à une croissance économique forte ont érigé la rémunération de l'actionnaire et le déploiement des multinationales en priorités des politiques économiques. Ainsi, on impose l'austérité aux populations en détricotant la sécurité sociale et la pension légale, alors que dans le même temps, les grosses fortunes continuent d'accumuler les millions et que rien n'est fait pour établir la justice fiscale.

Bien entendu, il n'y a pas de statistiques disponibles là-dessus, mais les évaluations faites par la Commission européenne nous apprennent que chaque année 1000 milliards d'euros manquent aux recettes publiques des Etats de l'UE, du fait de la fraude et de l'évasion fiscales<sup>20</sup>. On sait également que si les grandes multinationales actives en Belgique payaient les mêmes impôts que les petites et moyennes entreprises, des milliards rentreraient dans les caisses de l'État. Il n'y aurait donc aucun problème pour financer la sécurité sociale et les pensions et, de plus, cet argent pourrait être également investi dans les services à la personne et la transition écologique. Ceci pourrait transformer l'économie, remplacer les activités polluantes par des activités durables et, dans ce cadre, convertir les emplois précaires de multinationales peu éthiques, notamment, en emplois de qualité et non délocalisables.

## **POUR UN PARTAGE DU TRAVAIL ET UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE**

La situation actuelle montre donc que le marché du travail et les gains de productivité sont tels qu'aller dans le sens d'un allongement des carrières tout en donnant un emploi à plus de gens est difficile, voire impossible, même si l'on crée de l'activité. Et que, même avec moins de personnes « actives », une société aussi productive et riche que la nôtre a largement les ressources pour financer les pensions. Il faut donc penser le financement des pensions, le marché de l'emploi, le travail et l'économie de manière globale et systémique. Au lieu de détricoter le système des

---

<sup>20</sup> Luke Baker, Julien Dury pour le service français, édité par Marc Angrand « *L'évasion fiscale coûterait 1.000 milliards par an à l'UE* », Le nouvel Observateur avec l'agence Reuters, 12 avril 2013. Voir : <http://tempsreel.nouvelobs.com/topnews/20130412.REU1790/l-evasion-fiscale-couterait-1-000-milliards-par-an-a-l-ue.html>

retraites, la question que devrait se poser nos gouvernements est de savoir comment répartir le travail et soutenir l'économie locale.

Aujourd'hui, certains ont un emploi à temps plein, font des heures supplémentaires et travaillent jusqu'à 65 ans, d'autres restent au chômage quand ils ne sont pas ballottés d'emploi précaire en emploi précaire. C'est une répartition du travail très injuste. Le modèle le plus courant de nos jours est celui d'une grande difficulté à trouver un emploi stable avant 28-30 ans, de beaucoup travailler tout en élevant ses enfants entre 30 et 50 ans, et d'être de moins en moins intéressant pour le marché du travail après 50 ans alors que l'on demande de travailler plus longtemps. Cette organisation du travail n'a pas de sens.

Et que penser du discours contradictoire des milieux socio-économiques et politiques qui affirme dans le même temps qu'il faut plus de travail pour alléger la charge sociale que représente la population inactive ; et qu'il faut moins de travail pour abaisser les coûts de production ! La solution face à cette position au mieux schizophrène<sup>21</sup>, au pire perverse<sup>22</sup>, n'est-elle pas le partage de l'emploi ?

Pour préserver la classe moyenne et éliminer la pauvreté ou, en d'autres termes, éviter de creuser le fossé entre riches et pauvres, il faut impérativement innover en direction d'une diminution et d'une répartition du temps de travail. N'oublions pas que le travail est un droit (article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme). Refuser plus longtemps cette évolution inévitable nous fera basculer dans une société où avoir un emploi sera un luxe, où les plus chanceux des pauvres auront un emploi précaire, où toujours plus de jeunes resteront sur le carreau et où l'insécurité, la frustration et la violence grandiront. Permettre l'accès à un emploi à tous ceux qui veulent travailler entre 20 et 60 ans, voilà un bel objectif déjà très ambitieux. Répartir les fruits du travail bien entendu mais, avant, pourquoi ne pas répartir le travail !

La société n'attend pas les gouvernements et cette évolution est déjà en cours. Aujourd'hui, beaucoup font le choix du travail à temps partiel. Le boom du temps partiel dans le secteur privé - + 35% depuis 2004<sup>23</sup>-, pourrait en être la preuve. « Pourrait », parce qu'une part de ces temps partiels ne sont pas choisis, mais imposés par un marché du travail trop flexible pour les travailleurs. Le temps partiel peut être une solution s'il est

---

<sup>21</sup> Si elle est formulée inconsciemment.

<sup>22</sup> Si elle est formulée consciemment.

<sup>23</sup> Selon une étude du Syndicat neutre pour indépendants (SNI) relayée par Le Soir le 29/09/2014. Voir : <http://www.lesoir.be/665928/article/economie/2014-09-29/travail-boom-du-temps-partiel-en-belgique>



un choix et qu'il donne à chacun-e la possibilité de vivre dignement, et spécialement aux personnes les plus fragilisées comme les mères seules.

On pourrait mettre en œuvre la négociation d'un partage de temps de travail dans les entreprises, par exemple la semaine de 4 jours, avec baisses de charges sociales conditionnées à un maintien du salaire et à des embauches compensatoires. C'est l'esprit de la loi Robien qui a été mise en œuvre, en France, dans les années 1990, créant des milliers d'emplois dans plus de 400 entreprises<sup>24</sup>

Contrairement à ce que l'accord de gouvernement propose, pour créer des emplois et donc lutter contre la pauvreté, on pourrait généraliser la semaine de 4 jours, étendre les possibilités de pause carrière et surtout ne pas retarder encore l'âge de la pension.

Penser le financement des pensions, le marché de l'emploi et l'économie de manière globale et systémique, c'est aussi revaloriser l'économie locale. Le modèle qui veut que pour créer de la prospérité, une économie doit être compétitive et faciliter à tout prix l'accès de son marché aux grands investisseurs (étrangers) a vécu. Les États dans l'État que sont devenues les multinationales diluent toujours plus la démocratie et vampirisent les richesses. Pour s'assurer la création de richesses qui puissent profiter au plus grand nombre, il faut absolument soutenir les petites et moyennes entreprises (PME), les petits entrepreneurs et l'économie sociale qui créent des beaucoup d'emplois, des emplois non-délocalisables et de qualité. Pas spécialement en érodant encore l'impôt, mais d'abord en protégeant les petites entreprises et l'économie sociale face aux multinationales. À cet égard, au niveau européen, la mobilisation contre le projet de traité de libre-échange transatlantique est cruciale<sup>25</sup>.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il nous faut constater que les intentions du gouvernement ne correspondent en rien à l'évolution de l'économie et au besoin de la population. Les mesures concernant l'allongement des carrières risquent de creuser les écarts entre riches et pauvres, et surtout de précipiter un grand nombre de jeunes et de personnes peu qualifiées dans de longues périodes de « chômage » sans indemnité et d'emplois précaires. Quand la demande est plus forte que l'offre d'emploi, que le

---

<sup>24</sup> Aujourd'hui, en Allemagne, la durée moyenne réelle de travail (sans compter les chômeurs !), tous emplois confondus, est de 30 heures par semaine.

<sup>25</sup> L'accord de gouvernement prévoit de continuer à soutenir le TTIP.

travail est mal réparti et que l'État ne joue plus son rôle de redistribution des richesses, les travailleurs pauvres sont de plus en plus nombreux.

La vision de la nouvelle coalition est tellement déconnectée de la réalité que l'on peut penser raisonnablement que ces réformes ne tiendront pas la route. Parce que la crise est politique et démocratique – comment pourrait-elle n'être qu'économique alors que l'on n'a jamais créé autant de richesses ? – parions que dans quinze ans, nous travaillerons tous, mais moins et moins longtemps.

Jean-Yves Buron  
Vivre Ensemble Education

10

Disponible sur [www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be)

Contact : [info@vivre-ensemble.be](mailto:info@vivre-ensemble.be)

02 227 66 80



Avec le soutien de la

